

FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 09/06/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020_37

TITRE : Usage des anti-infectieux dans le Covid-19

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Le HCSP a récemment publié son avis du 18 mai 2020 relatif à l'usage des anti-infectieux dans le Covid-19 (<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/PointSur?clef=2>).

Le HCSP recommande, de manière générale, qu'aucune antibiothérapie ne soit prescrite chez un patient présentant des symptômes rattachés à un Covid-19 confirmé (en dehors d'un autre foyer infectieux documenté) du fait du caractère exceptionnel de la co-infection bactérienne.

De manière plus détaillée:

- En ville, chez un patient ayant une infection respiratoire (haute ou basse) fortement évocatrice de Covid-19, ou confirmée au SARS-CoV-2, il n'y a pas d'indication à prescrire une antibiothérapie.
- En secteur d'hospitalisation conventionnelle, où le patient peut être surveillé, en l'absence de critère de gravité, il n'y a pas d'indication à prescrire une antibiothérapie dans l'attente des résultats microbiologiques et radiographiques. Une fois le diagnostic de Covid-19 confirmé, si les symptômes cliniques et scannographiques s'intègrent dans le tableau de Covid-19, il n'y a pas d'indication à initier ou poursuivre une antibiothérapie.
- Dans l'infection par le SARS-CoV-2, la littérature n'apporte pas d'argument pour proposer la prescription d'azithromycine.

Il semble cependant que les prescriptions d'antibiotiques restent fréquentes, en préventif comme en curatif, chez les patients suspects ou atteints de Covid-19. Chacun d'entre nous doit œuvrer pour améliorer les pratiques.

Pour votre information, une fiche COVID-19 a été ajoutée sur l'espace thématique d'information à destination du grand public Antibio'Malin (<https://sante.fr/antibiomalin>), qui présente sous forme de fiches courtes les infections les plus courantes ainsi que l'ensemble des antibiotiques prescrits par les professionnels de santé de ville. N'hésitez pas à en faire la promotion ; un [flyer](#) est disponible sur antibiotiques.gouv.fr à cet effet.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé